

Paris, le 14 avril 2021

**Convocation en Assemblée Générale des porteurs d'un emprunt obligataire**

Société Générale annonce aujourd'hui la convocation d'une assemblée générale des porteurs d'obligations subordonnées à durée indéterminée, à taux variable et d'un montant de 348 000 000 euros (2 280 000 000 francs français) (dont le montant en circulation est de 61 906 801 euros) (Code ISIN FR0000585564) (les « **Obligations** ») émises en juin 1985, (l'« **Assemblée Générale** ») le jeudi 29 avril 2021 à 16h00 (heure de Paris) (et à défaut de quorum, le lundi 17 mai 2021 à 16h00 (heure de Paris) sur seconde convocation).

Il est proposé aux porteurs d'Obligations l'ajout d'un cas de remboursement anticipé au pair à la main de Société Générale, afin de se conformer à l'avis de l'Autorité Bancaire Européenne en date du 21 octobre 2020, intitulé "*Opinion on the prudential treatment of legacy instruments*", sur la nécessité de remédier au risque de contagion à d'autres couches de fonds propres qu'un instrument (tel que les Obligations) pourrait poser. Sous réserve de l'adoption des résolutions soumises au vote des porteurs, l'intention de Société Générale est de procéder au remboursement des Obligations à tout moment à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.